

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-273

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108360-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Grands Projets Mobilité Service Amélioration Réseaux Mobilité	N° 2025-273

ARTIGUES PRES BORDEAUX - Aménagement d'un cheminement piétons et vélos sur l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de décongestionner le territoire métropolitain, le schéma des mobilités, adopté par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, envisage de développer des alternatives attractives de déplacement à la voiture. Cela passe notamment par l'amélioration de la performance du réseau actuel de transports en commun et une volonté de favoriser le développement des modes actifs.

Le troisième Plan vélo métropolitain 2021-2026 a été adopté en novembre 2021 dans le cadre du schéma des mobilités. Il entend poursuivre le développement de la pratique du vélo, qui s'est fortement développée ces dernières années et répond, tout comme la marche, à des enjeux de santé publique et de réduction de la congestion. Cette évolution positive passe notamment par la réalisation d'un Réseau Vélo Express (ReVE).

A ce titre, il est proposé d'aménager l'espace public sur l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord afin de proposer des aménagements piétons et vélos confortables et sécurisés tout en prenant en compte, pour les aménagements cyclables, les principes d'aménagement du Réseau Vélo Express.

Rappel des objectifs du projet

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, Bordeaux Métropole a adopté les objectifs suivants du projet, par délibération n° 2025-74 du 7 février 2025 :

- Favoriser la circulation des cyclistes en proposant un aménagement cyclable continu sécurisé et lisible,
- Favoriser et améliorer les cheminements piétons en proposant des cheminements sécurisés, accessibles et de qualité.

DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation, ouverte par l'arrêté de Bordeaux Métropole n°25METAJPP00133 du 10 février 2025 s'est déroulée sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux du 21 Février 2025 au 27 Mars 2025, le public ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage des dates d'ouverture et de clôture.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation a été déposé à la mairie d'Artigues-près-Bordeaux ainsi qu'à la direction DGPM, Direction Grands Projets Mobilités de Bordeaux Métropole. Une version dématérialisée de ce dossier a également été mise à disposition sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr>).

a. Consistance du projet présenté au public

Accusé de réception en préfecture
 033-243300316-20250606-lmc1108360-DE-1-1
 Date de télétransmission : 16/06/2025
 Date de réception préfecture : 16/06/2025
 Publié : 16/06/2025

Le projet d'aménagement de l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord, s'étend sur un peu plus de 1.60 Km et propose sur une majorité du linéaire l'aménagement d'un cheminement mixte piétons et vélos séparé de la circulation automobile. Ce projet propose également la réalisation de 2 passerelles piétons et vélos permettant de franchir respectivement le ruisseau Desclaux et le ruisseau du Moulinat. Des aménagements paysagers viennent accompagner ce projet d'aménagement de l'espace public.

b. Modalités de la concertation

- Annonce de la concertation et de la réunion publique

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation, de la tenue de la réunion publique, des versements complémentaires et de la date de clôture de la concertation.

- Dossier public de présentation du projet

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation à la mairie d'Artigues-près-Bordeaux, sur le site de Bordeaux Métropole (Direction Grands Projets Mobilités), ainsi qu'en version dématérialisée. Outre le dossier de présentation du projet et le registre de concertation, le diaporama projeté lors de la réunion publique a été versé au dossier de concertation.

- Modalités d'échange sur le projet : une réunion publique

En complément des dossiers mis à disposition du public, une réunion publique a été organisée le 13 mars 2025 sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux. Cette réunion organisée en fin de journée a réuni une bonne dizaine de personnes.

ANALYSE QUANTITATIVE

Cette concertation a fait l'objet d'un taux de retour plutôt satisfaisant. A noter que la très grande majorité des observations ont été formulées via le registre dématérialisé.

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la concertation se répartissent de la manière suivante :

- Une contribution sur le registre de la mairie d'Artigues-près-Bordeaux ;
- Aucune contribution sur le registre déposé à la direction Grands Projets Mobilités de Bordeaux Métropole ;
- 11 contributions (9 contributions et 2 commentaires) sur le registre mis en ligne sur le site de la participation, émanant de 9 participants dont un avis commun de l'association « Tri d'union » et « Espace 33 » et un avis de l'association « Vélotafeurs Tressois ».

ANALYSE QUALITATIVE

L'ensemble des observations émises sont favorables ou très favorables à ce projet. L'analyse de ces contributions fait apparaître une attente des citoyens pour :

- Changer les usages, avec une attente forte pour encourager les modes actifs (piétons et vélos) par rapport à la circulation motorisée et ce dans 55% des avis (5 contributions sur 9) ;
- Sécuriser les cheminement piétons et vélos dans 33 % des avis (3 contributions sur 9) ;
- Prendre en compte tous les cyclistes aussi bien les « Vélotafeurs » que les cyclistes cheminant sur des distances moins longues (à l'échelle de la commune).

A noter également une sujétion émanant de l'avis commun « Tri d'union » et « Espace 33 », de ponctuer l'aménagement de mobiliers urbains (bancs, fontaines d'eau) afin de rendre les cheminements encore plus confortables et ainsi favoriser plus encore le report modal.

Enfin, deux remarques demandant de préserver les capacités de stationnement automobile en lien d'une part, avec la desserte du gymnase Nelson Paillou et d'autre part, l'activité commerciale Avenue du Périgord. A noter, que la remarque concernant la desserte du gymnase N. Paillou a fait l'objet de deux commentaires appuyant cette demande de stationnement et d'amélioration des accès au gymnase notamment pour les personnes à mobilités réduite.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Les avis formulés par les participants lors de cette concertation ont permis de faire émerger des attentes concernant le stationnement des véhicules dans le cadre du futur projet d'aménagement de l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord. Ces attentes concernent plus particulièrement 2 secteurs :

- Sur l'avenue de la Prairie, à proximité de l'accès au gymnase N. Paillou où le projet prévoit la suppression de places de stationnements. Cette suppression est rendue nécessaire pour la sécurisation des cheminements piétons et vélos d'une part au droit des carrefours et d'autre part au droit des passages piétons dont il convient de rappeler qu'il s'agit là d'une obligation réglementaire issue du plan d'action pour les mobilités actives (décret n° 2015-808 du 02 juillet 2015). Il convient de relever que cette suppression de places de stationnement reste très ponctuelle car elle concerne 5 places de stationnement sur les 81 places existantes (6% des places disponibles).
- Sur l'avenue du Périgord, dans le secteur des activités commerciales, où le projet propose la réalisation de places de stationnements en lieu et place d'un accotement non revêtu sur lequel stationnent des véhicules. ; Dans ce secteur le projet propose la réalisation de 18 places de stationnement, dont certaines sont utilisables par les poids lourds.

ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Au travers de la concertation, la population a pu exprimer des avis qui ont permis à Bordeaux Métropole de mieux comprendre les attentes et d'en tenir compte pour choisir puis optimiser le projet d'aménagement sur l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord. Ainsi le projet retenu doit proposer des aménagements accessibles à tous piétons comme cyclistes pour tous les usages (travail ou loisir) et surtout sécurisés tout en préservant le stationnement lorsque les enjeux de sécurité le permettent.

DEFINITION DES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET

Au regard des apports de la concertation, il est proposé de retenir pour l'aménagement de l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux les caractéristiques essentielles suivantes :

- Proposer des cheminements piétons et cyclables sécurisés séparés du trafic routier,
- Proposer des cheminements piétons accessibles,
- Proposer des cheminements piétons et cyclables continus se raccordant aux aménagements existants,
- Préserver le stationnement automobile tout en prenant en compte les enjeux de sécurités notamment vis-à-vis des usagers les plus vulnérables.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,
VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 et suivants, et R. 103-1,
VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2021-430 du 23 septembre 2021 relative au Schéma des mobilités,
VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2021-736 du 25 novembre 2021 relative au 3ème plan vélo métropolitain,
VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2025-74 du 7 février 2025, adoptant les objectifs du projet d'aménagement de l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux, approuvant les modalités de la concertation et autorisant la Présidente à en fixer les dates d'ouverture et de clôture,
VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n°25METAJPP00133 du 10 février 2025 fixant la date de d'ouverture de la concertation publique préalable à la réalisation du projet d'aménagement de l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux le 21 février 2025,

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole n°25METAJPP00256 du 14 mars 2025 fixant la date de clôture de la concertation publique préalable à la réalisation du projet d'aménagement de l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux le 27 mars 2025 à 12h00,

VU les documents et études versés à la concertation et les contributions du public mis à disposition des élus métropolitains à la direction Grands Projets de Mobilités de la Direction Générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le Schéma des mobilités validé par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a affirmé la nécessité de tendre vers une montée en gamme des solutions en faveur du vélo avec la mise en œuvre d'un premier réseau cyclable à grande capacité, le réseau vélo express (ReVE),

CONSIDERANT le 3ème plan vélo métropolitain adopté par le Conseil Métropolitain en novembre 2021, qui a réaffirmé le développement d'un nouveau réseau vélo express (ReVE) comme un de ses axes majeurs,

CONSIDERANT qu'un tel projet, compte tenu de sa nature, de sa localisation, de son coût, a fait l'objet d'une concertation au titre du code de l'urbanisme, laquelle s'est déroulée du 21 février 2025 au 27 mars 2025 inclus,

CONSIDERANT QUE la concertation organisée sur le projet de réalisation d'un projet d'aménagement de l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux, a permis au public de s'exprimer notamment sur l'opportunité du projet et sur les différentes variantes proposées,

CONSIDERANT les avis exprimés,

CONSIDERANT QUE l'analyse des contributions montre que le public est favorable au projet d'aménagement de l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement de l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux, tel que proposé dans le rapport de présentation.

Article 2 : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation, et d'arrêter le projet sur la base des caractéristiques essentielles du projet soumis à la concertation en :

- Proposant des cheminements piétons et cyclables sécurisés séparés du trafic routier,
- Proposant des cheminements piétons accessibles,
- Proposant des cheminements piétons et cyclables continus se raccordant aux aménagements existants,
- Préservant le stationnement automobile tout en prenant en compte les enjeux de sécurités notamment vis-à-vis des usagers les plus vulnérables.

Article 3 : d'autoriser la Présidente à effectuer toutes les démarches en vue de poursuivre la réalisation de ce projet, si besoin en faisant réaliser toute nouvelle étude qui s'avérerait nécessaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------